



Les organisations franciliennes SUD éducation, FNEC FP-FO
CGT Educ'action, FSU, SNALC

Monsieur Jean-Michel Blanquer,
Ministre de l'Education nationale
110, rue de Grenelle
75007 Paris

Objet : demande d'audience concernant les personnels AESH

Monsieur le Ministre de l'Education Nationale,

Nous vous demandons audience pour porter les revendications des personnels AESH. La mise en place des PIAL a considérablement dégradé les conditions de travail de tous les personnels. Elle a aussi entraîné une baisse inacceptable du nombre d'heures pour les élèves notifiés en aide mutualisée et individualisée.

Nos organisations syndicales ont alerté l'administration de la situation alarmante des AESH, à tous les échelons. La colère et la souffrance au travail s'expriment par des mobilisations très suivies dans les départements, en particulier depuis la mise en œuvre des PIAL.

La réglementation liée aux salaires n'est pas respectée dans de trop nombreux départements. Ainsi, l'indemnité compensatrice de la CSG n'est pas appliquée, l'évolution de carrière non plus.

La recherche de flexibilité dans la gestion des AESH est incompatible avec l'exercice de leurs missions et les condamne à subir des temps incomplets avec des salaires incomplets. Malgré la promesse faite, il y a un an, d'engager un chantier sur le temps de travail et la rémunération, les AESH continuent de subir des temps de travail incomplets, pour 24 heures de travail hebdomadaires, soit 60% en moyenne, pour un salaire net de 760 euros par mois.

La généralisation des PIAL a dégradé les conditions de travail puisque ces personnels sont conduits à intervenir dans plusieurs écoles ou établissements scolaires, et, *de facto*, au sein de plusieurs équipes éducatives pour pallier le manque

d'accompagnants. Ces services partagés nuisent à la qualité de l'accompagnement. Le nombre d'élèves accompagnés augmente mais le nombre d'heures d'accompagnement par élève diminue, conséquence d'une situation où des milliers d'élèves en situation de handicap ne peuvent être accueillis dans les établissements sociaux ou médicaux-sociaux faute de places.

Selon nos organisations, il est nécessaire de prendre des mesures urgentes. La première d'entre elles est la revalorisation des salaires et la possibilité de contrats à temps complet pour permettre aux AESH de vivre dignement de leur travail. Il est aussi urgent d'abandonner les PIAL et la politique de mutualisation des moyens. Il convient de créer un véritable statut de la Fonction Publique pour reconnaître le métier d'AESH. Enfin, il est indispensable de recruter massivement des AESH pour permettre aux élèves ayant des notifications d'être accompagnés à hauteur des besoins.

Nos organisations soutiennent les initiatives appelées sur ces revendications dans les départements, notamment, le 24 mars et appellent tous les AESH à faire entendre leurs revendications à l'occasion d'une journée de grève nationale le jeudi 8 avril. Elles appellent l'ensemble des personnels à être aux côtés des AESH pour faire valoir l'ensemble des revendications en défense des postes, des statuts, des salaires en direction des IA-DASEN, des rectorats et du ministère.

Les organisations syndicales franciliennes SUD éducation, FNEC FP-FO, CGT Educ'action, FSU, SNALC sollicitent donc une audience pour porter les revendications des personnels.

Veillez recevoir, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre parfaite considération.

Les organisations signataires.

Contact FNEC FP-FO
Sébastien Ribeiro 06.17.96.62.15
fnec.acad.vers@gmail.com